

**ASSEMBLÉE NATIONALE**3 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)**

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 3086

présenté par

M. Naillet, M. Garot, Mme Jourdan, M. Leseul, M. Potier, Mme Battistel, M. Jean-Louis Bricout,  
M. Juanico, M. Letchimy, Mme Manin et Mme Untermaier

---

**ARTICLE 2**

À la seconde phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« biodiversité »,

insérer les mots :

« et ceux relatifs aux impacts de leur consommation sur les enfants des autres pays ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement de septembre 2000 sont une stratégie des 189 États membres de l'UNICEF afin d'éliminer la pauvreté dans le monde. Dans ces 8 objectifs, nous retrouvons le besoin d'assurer l'éducation primaire pour tous et assurer un environnement durable. Ainsi, parmi les produits destinés à la consommation des enfants français, une part est conçue soit à l'étranger, soit à partir de ressources issues de l'étranger. L'exploitation de ces ressources peuvent avoir un impact d'une part sur l'environnement local de ces pays et d'autre part sur la scolarisation des enfants. Par exemple, la filière cacao est malheureusement connue pour ses dérives.